

## MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

### Appel d'offres ouvert

# MARCHE DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE EFFECTUÉE SUR LES ASCENSEURS ET MATÉRIELS ASSIMILÉS, LES PORTES, PORTAILS ET BARRIÈRES AUTOMATIQUES

## RÈGLEMENT DE CONSULTATION

**Date et heure limite de remise des offres : 8 juin 2026 à 12h.**

IMPORTANT : les opérateurs économiques sont vivement invités à s'inscrire et à s'identifier sur la plateforme PLACE préalablement au téléchargement du dossier de consultation. Cette formalité leur permet d'être informés des éventuelles modifications ou compléments apportés au dossier par l'UGECAM Nord Est. À défaut d'identification, le DCE sera accessible mais aucune notification des évolutions de celui-ci ne pourra leur être adressée.

# Table des matières

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	4
2.1 – Procédure de passation.....	4
2.2 – Allotissement.....	4
2.3 – Forme et prix.....	4
2.4 – Durée.....	5
2.5 – Codes nomenclatures CPV .....	5
ARTICLE 3 – VARIANTES ET VISITES DES LOCAUX .....	5
3.1 – Variantes .....	5
3.2 – Visite des locaux.....	5
ARTICLE 4 – MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	6
ARTICLE 5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	6
ARTICLE 6 – MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT.....	6
ARTICLE 7 – SOUS-TRAITANCE .....	7
ARTICLE 8 – OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	7
ARTICLE 9 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	7
ARTICLE 10 – CONDITIONS DE REMISE DES PLIS.....	9
10.1 – Date butoir de réception des offres.....	9
10.2 – Transmission électronique .....	9
10.2.1 - Modalités de transmission électronique.....	9
10.2.2 - Signature électronique.....	10
10.2.3 – Copie de sauvegarde.....	10
10.3 – Aide et support pour le dépôt des offres électroniques.....	10
ARTICLE 11 – OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES OFFRES .....	10
11.1 – Ouverture des plis.....	10
11.2 – Jugement des offres.....	11
ARTICLE 12 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	12
ARTICLE 13 – COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	12

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée par l'UGECAM du NORD-EST, organisme de Sécurité sociale ayant pour activités principales de soigner, rééduquer et réinsérer des personnes en situation de handicap.

L'objet concerne la maintenance, les travaux de réparation ou de transformation effectués sur les ascenseurs, monte-charges, monte-malades et les matériels assimilés, les portes, portails et barrières automatiques de l'ensemble des établissements de l'UGECAM du Nord-Est répartis en 12 lots suivants :

- ◆ Lot n°1 : Institut Régional de Réadaptation – établissement de Nancy  
Centre de Réadaptation Louis Pierquin  
75 Boulevard Lobau – 54042 NANCY Cedex
- ◆ Lot n°2 : Institut régional de Réadaptation – établissement de Lay-Saint-Christophe  
Centre de réadaptation  
4 rue du Professeur Montaut – 54690 LAY-SAINT-CHRISTOPHE
- ◆ Lot n°3 : Institut Régional de Réadaptation – établissement de Flavigny-sur-Moselle  
CMPRE  
46 rue du Doyen Parisot – 54630 FLAVIGNY-SUR-MOSELLE
- ◆ Lot n°4 : Institut Régional de Réadaptation – établissement de Scy-Chazelles  
Centre Médical Diététique « l'Alumnat »  
7 rue de Moulins – 57160 SCY-CHAZELLES
- ◆ Lot n°5 : Centre de Médecine Physique et de Réadaptation « Le Hohberg »  
50 rue Rouhling Welferding – 57200 SARREGUEMINES
- ◆ Lot n°6 : Maison d'Accueil Spécialisée et Foyer d'Accueil Spécialisé « Les Jardins de l'Abbaye »  
MASFAM  
67 Bis rue des Alliés – 57400 LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD
- ◆ Lot n°7 : Maison d'Enfants « La Combe » (7.1)  
Lieu-dit La Combe BP 29 – 88210 SENONES  
  
SESSAD (7.2)  
3 Allée des Erables – 88000 EPINAL
- ◆ Lot n°8 : Institut de Formation Professionnel (8.1)  
Route d'Attigny – 88260 DARNEY  
  
Restaurant d'application « Le Diapason » (8.2)  
143 rue Charles Garnier – 88800 VITTEL
- ◆ Lot n°9 : Institut Médico Educatif « La feuillée Dorothée » (9.1)  
88340 – LE VAL D'AJOL  
  
SESSAD des Trois Rivières (9.2)  
14 Place Henri Utard – 88200 REMIREMONT
- ◆ Lot n°10 : Institut Médico Educatif « Villa In Sylva »  
1 Route départementale 33 – 51500 VILLE EN SELVE

- ◆ Lot n°11 : Institut Médico Educatif « Val de Suize »  
Rue Quellemêle – 52000 CHAUMONT BROTTEES
  
- ◆ Lot n°12 : CRFA / CSS Saint-Julien / CPO, établissement des Ardennes (12.1)  
34 rue de Warcq – 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
  
- CRFME, établissement des Ardennes (12.2)  
Route de Charleville – 08090 WARNECOURT

## ARTICLE 2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

### 2.1 – Procédure de passation

La procédure de consultation est celle de l'appel d'offre ouvert, en application des articles R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché public de service au sens de l'article L.1111-4 du présent Code.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie de la procédure. Dans cette hypothèse, la présente consultation sera déclarée « sans suite » et l'ensemble des candidats en seront informés. Aucune indemnité ne sera accordée aux candidats ayant retiré le dossier de consultation ou aux soumissionnaires ayant déposé une offre.

### 2.2 – Allotissement

Conformément à l'article L.2113-10 du Code de la commande publique, le présent marché sera alloti et fera l'objet de 12 lots (v. supra à l'article 1). Chaque candidat aura la possibilité de soumissionner pour un seul lot, plusieurs ou tous les lots, conformément à l'article R.2113-1 du présent Code.

### 2.3 – Forme et prix

La présente consultation donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono attributaire exécuté :

- D'une part, par l'émission de bons de commande, en application des articles L.2125-1 et R.2162-1 et suivants du Code de la commande publique ;
- D'autre part, par l'exécution de prestations forfaitaires.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de dépenses fixé à 280 000,00€ HT sur une durée de quatre (4) ans, conformément à l'article R.2162.4 du Code de la commande publique.

Les prestations de maintenance préventive et l'étude de sécurité font l'objet d'un prix annuel forfaitaire, exécuté sans émission de bons de commande.

Les prestations non incluses dans le périmètre de la maintenance préventive et de l'étude de sécurité donnent lieu à l'émission de bons de commande, au fur et à mesure des besoins des établissements concernés. Elles sont rémunérées sur la base des prix unitaires et horaires définis au Bordereau des Prix Unitaires (v. BPU). Les bons de commande ne donnent lieu à aucune négociation.

## 2.4 – Durée

Ce marché prendra effet à compter 1<sup>er</sup> juillet 2026 pour une durée de 4 ans maximum, soit une échéance 1<sup>er</sup> juillet 2030. Il sera ainsi renouvelé trois fois par reconduction tacite annuelle, sauf :

- Dénonciation formulée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception et ce, 6 mois avant l'expiration de chaque période contractuelle,
- Application de la clause résolutoire du marché (v. article 17 du CCAP).

Toute nouvelle entrée de matériels à maintenir dans le cadre du présent marché aura comme échéance unique le 1<sup>er</sup> juillet 2030.

## 2.5 – Codes nomenclatures CPV

Codes CPV	Description
50750000-7	Services d'entretien d'ascenseurs
44221200-7	Portes
44221300-8	Portails

## ARTICLE 3 – VARIANTES ET VISITES DES LOCAUX

### 3.1 – Variantes

Chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation. Les variantes libres ne sont pas autorisées.

Les candidats sont tenus de répondre obligatoirement aux variantes éventuellement demandées et figurant dans le BPU. Dans le cas contraire, l'offre pourra être déclarée non conforme et rejetée.

### 3.2 – Visite des locaux

Les candidats doivent visiter les sites pour lesquels ils veulent déposer une offre afin d'appréhender correctement les besoins et ainsi rédiger une offre répondant correctement aux attentes et éviter ainsi une incompréhension d'exécution au départ de la prestation.

Un bordereau sera remis aux candidats à l'issue de la visite. Il devra obligatoirement être joint à l'offre, sous peine de rejet de la candidature pour le ou les lots concernés par ladite visite.

Pour effectuer cette visite obligatoire, tous les candidats devront prendre attache auprès des personnes suivantes :

N° de lot :	Sites concernés (v. article 1 pour référence)	Personne en charge de la visite	Coordonnées
1/2/3/4	IRR de Nancy, Lay-Saint-Christophe, Scy-Chazelles et de Flavigny-sur-Moselle	Jacky LOMANTO OU Christophe ARNOUX	06 67 53 51 12 / 06 04 40 96 67 <a href="mailto:Jacky.lomanto@ugecam.assurance-maladie.fr">Jacky.lomanto@ugecam.assurance-maladie.fr</a> <a href="mailto:Christophe.arnoux@ugecam.assurance-maladie.fr">Christophe.arnoux@ugecam.assurance-maladie.fr</a>
5	Centre de Médecine Physique et de Réadaptation de Sarreguemines (lot 5)	Madame GILLE	03 87 95 96 02 <a href="mailto:Sandra.gille@ugecam.assurance-maladie.fr">Sandra.gille@ugecam.assurance-maladie.fr</a>

6	MAS/FAM « les jardins de l'Abbaye » de Longeville-lès-Saint-Avold (lot 6)	M. KLEIN	03.87.00.18.20 <a href="mailto:marc.klein@ugecam.assurance-maladie.fr">marc.klein@ugecam.assurance-maladie.fr</a>
7	Maison d'Enfants « La Combe » à Senones ; ITEP d'Epinal (lot 7)	Madame FERRY	03 29 57 88 82 <a href="mailto:berangere.ferry@ugecam.assurance-maladie.fr">berangere.ferry@ugecam.assurance-maladie.fr</a>
8	IFP de Darney ; le restaurant d'application de Vittel (lot 8)	Madame DIDIER	03 29 09 31 86 <a href="mailto:Eva.didier@ugecam.assurance-maladie.fr">Eva.didier@ugecam.assurance-maladie.fr</a>
9	IME « La feuillée Dorothée » du Val d'Ajol ; SESSAD des Trois Rivières de Remiremont	Madame DE SANTA ou Madame RICHARD	03 29 30 07 84 / 03 29 30 07 82 <a href="mailto:Tiffany.de-santa@ugecam.assurance-maladie.fr">Tiffany.de-santa@ugecam.assurance-maladie.fr</a> <a href="mailto:justine.richard@ugecam.assurance-maladie.fr">justine.richard@ugecam.assurance-maladie.fr</a>
10	IME « Villa In Sylva » de Ville en Selve	Madame Sindy LEFEBVRE	03 26 61 22 33 <a href="mailto:Sindy.lefebvre@ugecam.assurance-maladie.fr">Sindy.lefebvre@ugecam.assurance-maladie.fr</a>
11	IME « val de Suize » de Chaumont	Madame BLAISON	06 69 10 88 68 <a href="mailto:Patricia.blaison@ugecam.assurance-maladie.fr">Patricia.blaison@ugecam.assurance-maladie.fr</a>
12	CRFA/CSSR Saint Julien/ CPO de Charleville Mézières ; CRFME de Warnécourt	Monsieur ANDRIANNE	06 74 78 43 24 <a href="mailto:Florent.andrienne@ugecam.assurance-maladie.fr">Florent.andrienne@ugecam.assurance-maladie.fr</a>

#### ARTICLE 4 – MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'UGECAM NORD EST se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises (DCE). Ces modifications seront mises en ligne sur le profil acheteur à l'url suivant : [Accueil - Portail des marchés publics](#)

En cas de modification, les candidats devront soumettre leur offre sur la base du nouveau DCE ainsi modifié. Ils ne pourront ni contester ni émettre des réclamations à ce sujet.

Dans l'hypothèse où la date mentionnée ci-dessous (v. article 5) serait reportée au cours de l'étude du dossier par les candidats, la disposition précédente demeurera applicable au regard de la nouvelle date.

#### ARTICLE 5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres prévue sur la page de garde du présent règlement de consultation.

#### ARTICLE 6 – MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le mode de règlement choisi est le virement.

Le paiement s'effectuera dans le cadre du budget d'exploitation de chaque établissement concerné, sur facture, dans les conditions décrites à l'article 10 du CCAP.

## ARTICLE 7 – SOUS-TRAITANCE

Le présent marché peut faire l'objet d'une sous-traitance telle que définie par la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée, dans les cas prévus aux articles L.2193-1 à L.2193-22 du Code de la commande publique.

Dans l'hypothèse où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou de la proposition, le soumissionnaire fournit au pouvoir adjudicateur une déclaration mentionnant :

- ↪ La nature des prestations sous-traitées ;
- ↪ Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- ↪ Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- ↪ Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- ↪ Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.

Le soumissionnaire remet également au pouvoir adjudicateur une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics, conformément aux articles L.2141-1 et suivants du Code de la commande publique. Toute absence ou fausse déclaration entraînera le rejet de l'offre.

La notification du marché vaut acceptation du sous-traitant ainsi que validation des conditions de paiement qui lui sont applicables.

Le candidat précisera le(s) domaine(s) d'intervention concerné(s) par la sous-traitance.

## ARTICLE 8 – OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les opérateurs économiques peuvent télécharger le DCE dans son intégralité et gratuitement sur la plateforme dématérialisée PLACE à l'adresse suivante : [Accueil - Portail des marchés publics](#)

Pour accéder aux documents de la consultation, les opérateurs économiques ne sont plus tenus de s'identifier. Toutefois, l'identification permet à ceux-ci d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il appartiendra aux opérateurs économiques de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées.

## ARTICLE 9 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les concurrents devront produire un dossier complet établi en langue française comprenant les pièces suivantes :

- ✓ La lettre de candidature dûment complétée et signée (imprimé DC1), disponible à l'adresse suivante : [Les formulaires de déclaration du candidat | economie.gouv.fr](#)
- ✓ La déclaration du candidat (imprimé DC2) dûment complétée, signée et accompagnée des pièces justificatives auxquelles elle fait référence, disponible à l'adresse suivante : [Les formulaires de déclaration du candidat | economie.gouv.fr](#)

**△ Le e-DUME (document unique de marché européen) peut se substituer au DC1 et au DC2. Il s'agit d'un formulaire standard de l'Union européenne pré-rempli sur la base du numéro SIRET du candidat.**

Celui-ci permet de :

- Bénéficier d'une reprise des données légales du candidat (raison sociale, numéro de TVA intracommunautaire, adresse, mandataires sociaux) ainsi que des données concernant la taille du candidat et son chiffre d'affaires global ;
- Attester du respect de ses obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des organisations concernées (DGFIP, ACOSS) ;
- Attester de sa souscription aux assurances appropriées et de l'inscription au registre du commerce de l'Etat dans lequel il est établi ;
- Récupérer automatiquement les attestations à fournir par les candidats lors de la signature du marché s'il en est désigné attributaire ;
- Le réutiliser sur des procédures de consultation ultérieures.

Le candidat qui souhaite utiliser le e-DUME pourra y accéder par le profil acheteur de l'UGECAM Nord Est sur [Accueil - Portail des marchés publics](#), par l'outil mis en place par la Commission européenne ou par le portail web disponible sur Chorus Pro.

- ✓ La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,
- ✓ Les attestations sociales et fiscales en cours de validité,
- ✓ Une attestation relative aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société,
- ✓ Une attestation Kbis,
- ✓ Une liste de références en rapport avec l'objet du marché dans le domaine sanitaire au cours des 3 dernières années, indiquant notamment le montant, la date et les destinataires (personnes à contacter, coordonnées),
- ✓ Une liste des moyens matériels et humains du candidat dédiés à la réalisation des prestations du présent marché,
- ✓ Les chartes de qualité, les labels et certifications dont bénéficie le candidat,
- ✓ Un mémoire explicatif et détaillé, indiquant toutes les dispositions que le concurrent entend suivre, notamment pour :
  - Assurer la continuité du service dans les meilleures conditions de sécurité et de fonctionnement (délai d'approvisionnement des pièces détachées, gestion du stock de pièces détachées...),
  - Assurer la conservation des appareils et leur longévité afin d'éviter des réparations coûteuses ou des remplacements précoces de pièces,
  - Adapter une méthodologie en vue de l'exécution des prestations : programmation des interventions, adéquation charge/capacité en fonction de l'effectif, des congés, mouvements de grève, planification et établissement des tâches,
  - Remédier aux anomalies constatées et mettre en place des actions préventives afin d'éviter leur réapparition,
  - Indiquer les modalités d'information préalablement à toutes les visites préventives et curatives.

- ✓ Une note technique précise permettant de justifier que le candidat est engagé en matière de protection de l'environnement et de développement durable et les mesures que le candidat pense prendre dans ce sens au titre du présent marché (recyclage des pièces usagées et obsolètes, seconde vie de pièces vieillissantes...)
- ✓ L'acte d'engagement (AE) dûment complété et signé : il sera éventuellement accompagné par la demande d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement pour les sous-traitants désignés du marché. Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le concurrent devra indiquer à l'AE le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement
- ✓ Le(s) bordereau(x) des Prix Unitaire(s) (BPU), annexe(s) à l'AE, dûment complété et signé,
- ✓ Le CCAP dûment complété et signé,
- ✓ Les CCTP dûment complétés et signés,
- ✓ Le certificat de visite de l'établissement,
- ✓ Une attestation d'assurance en cours de validité,
- ✓ Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- ✓ Ainsi que toute pièce que le candidat estime de nature à appuyer son offre.

## ARTICLE 10 – CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

### 10.1 – Date butoir de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au :

**8 juin 2026 à 12h.**

### 10.2 – Transmission électronique

#### 10.2.1 - Modalités de transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des candidatures et des offres par voie électronique à l'adresse suivante : [Accueil - Portail des marchés publics](#)

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Une fois l'offre déposée par le candidat, celle-ci ne pourra être ni modifiée ni retirée. En cas de dépôts successifs par le candidat, seule la dernière offre déposée sera prise en compte.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont **Word, Excel, Powerpoint, PDF et Zip**. En revanche, il est déconseillé aux soumissionnaires d'utiliser certains formats de fichiers, notamment les fichiers exécutables type (exe.) ainsi que les documents comportant des macros, pour des raisons de sécurité.

### 10.2.2 - Signature électronique

La signature électronique de l'acte d'engagement et du BPU n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Toutefois, si les documents contractuels de l'entreprise attributaire sont signés électroniquement, ils devront faire l'objet d'une rematérialisation et être signés manuscritement.

### 10.2.3 – Copie de sauvegarde

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, les candidats peuvent transmettre une « copie de sauvegarde ». Celle-ci constitue une reproduction des dossiers de candidature et d'offre, destinée à se substituer aux documents transmis par voie électronique en cas d'anomalie, notamment en cas de défaillance du système informatique ou de détection d'un virus.

Le pli contenant la copie de sauvegarde devra comporter sur l'enveloppe la mention suivante : « **copie de sauvegarde – appel d'offres concernant la maintenance, travaux de réparation ou de transformation effectués sur les ascenseurs et matériels assimilés, les portes, portails et barrières automatiques** ».

La copie de sauvegarde devra être exclusivement sur format papier et parvenir avant la date limite de réception des offres susmentionnée.

## 10.3 – Aide et support pour le dépôt des offres électroniques

Les candidats disposent sur la plateforme PLACE d'une assistance en ligne détaillant le mode opératoire relatif au dépôt électronique des candidatures et offres, notamment via l'onglet « aide », qui regroupe plusieurs sections permettant de se renseigner et d'obtenir de l'assistance en cas de difficultés.

En cas de question, difficulté ou problème technique lors de l'utilisation de la plateforme, les candidats peuvent :

- ✓ Consulter la FAQ et le guide d'utilisation directement disponible sur la plateforme
- ✓ Déposer une demande d'assistance en ligne via le formulaire de contact sur la plateforme
- ✓ Contacter le support téléphonique aux horaires indiqués sur la plateforme

La plateforme PLACE constitue le canal officiel pour tout dépôt électronique et pour l'obtention de toute assistance technique.

## ARTICLE 11 – OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES OFFRES

### 11.1 – Ouverture des plis

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus dans les conditions prévues à l'article 9 du présent règlement.

Au vu des renseignements et documents fournis, le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités et garanties professionnelles, financières et techniques paraissent insuffisantes, en application des articles R. 2142-4, R. 2143-1 à R. 2143-16 et

R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la commande publique, tels que modifiés par le décret n°2025-1383 du 29 décembre 2025 portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique.

## 11.2 – Jugement des offres

En application des articles R.2152-1 à R.2152-13 du présent Code, le pouvoir adjudicateur examine les offres, élimine celles non conformes et choisit l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution mentionnés ci-dessous et pondérés comme suit :

Critère principal	Sous-critère	Pondération (%)
Valeur technique de l'offre	Qualification et ancienneté du personnel d'encadrement et techniciens affectés au marché (notamment si le(s) technicien(s) pressentis sont déjà intervenus sur le(s) site(s) candidaté(s))	20 %
	Modalités d'exécution de la prestation (maintenance préventive, organisation de l'entretien et des travaux, système d'astreinte, PCA, etc.)	20 %
	Matériels et pièces détachées affectés au marché (catalogue, marques, etc.)	10 %
<b>Sous-total valeur technique</b>		<b>50 %</b>
Prix de la prestation	Coût de la maintenance préventive	25 %
	Coût de la main-d'œuvre et des frais de déplacement pour l'entretien	5 %
	Coût de la main d'œuvre et des frais de déplacement pour les gros travaux	5 %
	Coefficient d'entreprise sur les fournitures des matériels	5 %
<b>Sous-total du prix</b>		<b>40 %</b>
Performances environnementales et de développement durable	Performances en matière de protection de l'environnement et de développement durable au regard de l'exécution des prestations du présent marché, notamment le circuit de recyclage ou de seconde vie des matériaux obsolètes et ou en fin de vie, la gestion des déchets issus de la maintenance et des réparations, les dispositions prises en matière de transport pour se rendre sur le(s) site(s) d'intervention	10 %
<b>Sous-total environnement et développement durable</b>		<b>10 %</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>100 %</b>

Le marché sera attribué à l'entreprise dont l'offre sera jugée économiquement la plus avantageuse.

Si l'attributaire ne peut produire ou n'a pas produit les documents nécessaires à l'attribution dans les délais impartis, son offre sera rejetée et le candidat éliminé. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant

que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

## ARTICLE 12 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes de renseignements complémentaires devront être adressées via la plateforme PLACE : [Accueil - Portail des marchés publics](#)

Les demandes de renseignements complémentaires devront parvenir au pouvoir adjudicateur au plus tard huit (8) jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera apportée à l'ensemble des candidats via cette même plateforme au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, conformément aux dispositions de l'article R.2132-6 du Code de la commande publique.

## ARTICLE 13 – COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Ce dossier comprend :

- ✓ Le présent règlement de consultation,
- ✓ L'acte d'engagement (AE) et son annexe à remplir (Cadre de réponse technique)
- ✓ Les bordereaux des prix unitaires (BPU), annexes de l'acte d'engagement,
- ✓ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- ✓ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), et annexes,
- ✓ Une attestation de visite,
- ✓ Le livret de sécurité prestataire.